

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Lavigne

<https://www.cadre21.org/membres/717273f44bf930e12f2894d5>

Date d'obtention : 2023-04-03 19:35:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une manière de procéder qui permet à tous les acteurs, suite à une dénonciation. Les questions sont faites pour ne pas mettre de réponses dans la bouche d'un élève et ces réponses pourront servir tant aux policiers, qu'aux procureurs. La méthode raccourcit le délai d'intervention à environ 4 jours. Elle encadre et uniformise les interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra de m'assurer d'utiliser la trousse et poser les bonnes questions tout en gardant mon accueil bienveillant et respectueux. Saisir les cellulaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- D'accueillir l'élève, qu'il soit victime, témoin ou autre, sans jugement, avec bienveillance et ouverture.
- Jamais demander ou accepter de voir les photos car elles sont considérées comme de la pornographie juvénile.
- Saisir les cellulaires pour les remettre au corps policier.